



1. Titre protégé (fr), profession

Céramiste avec certificat fédéral de capacité (CFC)

2. Traduction du titre (en)

Ceramicist
Federal Diploma of Vocational Education and Training

3. Profil de l'activité professionnelle

Les céramistes sont des artisans créateurs. Ils conçoivent et réalisent des objets en céramique dans les domaines du design de produits et de l'art, en utilisant pour ce faire leurs compétences techniques, technologiques et créatives. Leur travail couvre différents domaines : conception, réalisation, présentation et promotion ainsi que gestion de l'atelier.

Les céramistes

- forment des objets et des produits, animent les surfaces et procèdent au séchage et à la cuisson
- résolvent en cours d'exécution les problèmes technologiques et techniques
- contrôlent, évaluent et améliorent toutes les étapes de la production
- documentent leur travail et choisissent une stratégie de promotion et commercialisation adaptée aux besoins du marché
- gèrent un atelier, le mettent en place et entretiennent l'infrastructure et les stocks
- respectent la prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement

Ils se distinguent par leur indépendance de pensée et d'action, leur ouverture d'esprit et leur aptitude à communiquer.

4. Secteurs d'activité

Les céramistes travaillent dans des entreprises de céramique (ateliers propres, institutions sociales, éducation des enfants et formation des adultes).

La céramique est utilisée dans les domaines de l'habitat (céramique utilitaire, design de produits), de l'espace urbain (céramique architecturale) et de l'art libre (céramique artisanale).

5. Base officielle du certificat

5.1 Organe responsable du certificat (organisations du monde du travail)

swissceramics - Association céramique suisse
www.swissceramics.ch

5.2 Autorité nationale chargée de délivrer l'approbation du certificat

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne
www.sefri.admin.ch

5.3 Niveau (national ou international) du certificat

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 4
Cadre européen des certifications: Niveau 4

5.4 Conditions d'octroi/Système de notation

6 = très bien

5 = bien

4 = suffisant

Note minimale requise: 4.

3 = faible

2 = très faible

1 = inutilisable

5.5 Accès au niveau suivant de formation* (facultatif)

Les voies de formation envisageables sont mentionnées et commentées sous le point 8 "Informations sur le système éducatif national".

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.6 Accords internationaux (facultatif)

-

5.7 Base légale

- Ordonnance du SEFRI du 1er juin 2010 sur la formation professionnelle initiale de céramiste avec certificat fédéral de capacité (CFC); numéro de la profession: 39506

- Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (SR 412.105.1)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

La formation professionnelle initiale de de céramiste CFC / céramiste CFC dure 4 ans. Il s'agit la plupart du temps d'une formation dite duale qui se déroule dans l'entreprise formatrice et dans une école professionnelle. Les compétences opérationnelles liées à la profession sont définies par les organes responsables concernés.

- L'entreprise formatrice vise à faire acquérir des aptitudes pratiques liées à la profession choisie, à raison de 3-3.5 jour(s) en moyenne par semaine.

- L'école professionnelle est chargée de l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale, à raison de 1.5-2 jour(s) en moyenne par semaine pour un total de 2280 leçons.

La procédure de qualification avec examen final porte sur les domaines de qualification suivants:

- travail pratique d'une durée de 60-200 heures

- connaissances professionnelles (examen écrit et/ou oral) d'une durée de 4 heures

- culture générale

Sont pris en compte pour le calcul de la note globale, les domaines de qualification et la note d'expérience de l'école professionnelle.

D'autres procédures de qualification équivalentes sont possibles.

7. Informations complémentaires

La formation peut être effectuée auprès de l'une des trois écoles professionnelles (Vevey, Genève, Berne) ou en entreprise en tant que formation duale. Les spécialisations de la formation varient en fonction du lieu.

Etabli par l'organe national de référence:

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin.ch

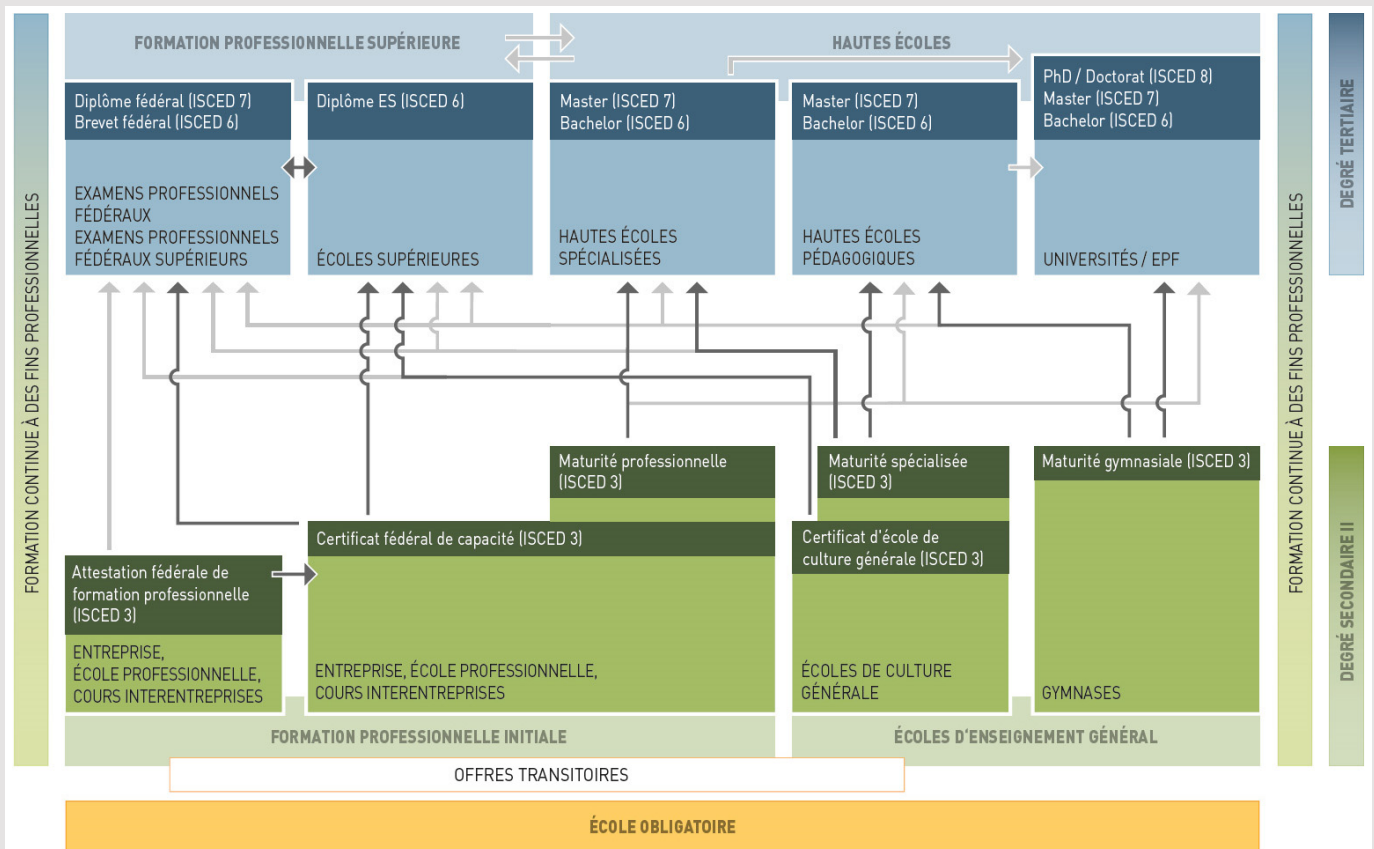


Le présent supplément descriptif se fonde sur l'art. 4, al. 1, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr; RS 412.105.1). Il suit le modèle recommandé par le Parlement européen et le Conseil (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance professionnelle équitable des qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne

désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le présent supplément descriptif ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.sefri.admin.ch.

8. Informations sur le système éducatif national



ISCED = International Standard Classification of Education

SBFI 2016

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

Formation professionnelle initiale (degré secondaire II)

La formation professionnelle initiale prépare les candidats à une activité professionnelle autonome et se caractérise par le lien systématique entre la théorie et la pratique professionnelle. Elle dispense les compétences opérationnelles requises pour l'exercice de la profession en vue de permettre aux diplômés de mener des activités et tâches professionnelles de manière indépendante, ciblée et appropriée tout en faisant preuve de suffisamment de souplesse. La formation professionnelle initiale englobe par ailleurs un enseignement de culture générale qui vise à transmettre des compétences fondamentales aux personnes en formation, leur permettant de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

En règle générale, la formation est dispensée sur trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et site de cours inter-entreprises). La réussite de la formation professionnelle initiale garantit l'employabilité et l'accès au marché du travail.

Les personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle initiale peuvent, si elles disposent de l'expérience professionnelle requise, effectuer une formation professionnelle supérieure ou, si elles sont titulaires d'une maturité professionnelle, être admises aux études dans une haute école spécialisée.

Accès à la formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

La formation professionnelle supérieure englobe les examens fédéraux (examen professionnel et examen professionnel supérieur) ainsi que les filières de formation des écoles supérieures ES. En combinant enseignement et pratique professionnelle, la formation professionnelle supérieure pose le principe de la formation duale au degré tertiaire. Elle s'inscrit dans le prolongement de la formation professionnelle initiale et est orientée vers les compétences et les besoins du marché du travail. L'examen professionnel fédéral sanctionné par le brevet fédéral donne aux professionnels la possibilité d'acquérir une première spécialisation et d'approfondir leurs connaissances après la formation professionnelle initiale. L'examen professionnel fédéral supérieur (diplôme fédéral) fait suite en général à l'examen professionnel fédéral et constitue pour les professionnels un moyen d'acquérir la qualification d'expert dans leur branche ou d'obtenir un poste de direction au sein d'une entreprise. Les écoles supérieures délivrent un diplôme ES reconnu sur le plan fédéral. Elles permettent de développer des compétences pour pouvoir assumer des responsabilités au niveau technique et en matière de conduite et ont une orientation plus généraliste et plus large que les examens fédéraux.

Accès aux hautes écoles grâce à la maturité professionnelle fédérale

La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec CFC par une formation générale approfondie et permet d'accéder aux études dans une haute école spécialisée. L'examen complémentaire «passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» permet par ailleurs d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale (EPF).

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.supplementprof.ch.